

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

Objet : RD - Approbation du lancement d'un audit stratégique et financier sur les stations des Bauges des Aillons-Margériaz et de Savoie Grand Revard

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 25

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guilleme

Bureau du 22 juin 2016

délibération n° 131-16

objet **RD - Approbation du lancement d'un audit stratégique et financier sur les stations des Bauges des Aillons-Margériaz et de Savoie Grand Revard**

Xavier Dullin, président, rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 opère le transfert de la compétence promotion du tourisme vers les intercommunalités de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2017.

Chambéry métropole, en accord avec le Syndicat mixte Savoie Grand Revard, la Communauté d'agglomération Grand Lac et la Communauté de communes Cœur des Bauges, souhaite réaliser un audit stratégique et financier des stations des Bauges de Savoie Grand Revard et des Aillons-Margériaz permettant d'établir un diagnostic financier, technique et marketing des sites, et de modéliser des scénarios de développement et d'économie garantissant leur vitalité dans un contexte d'affaiblissement du niveau d'enneigement et de tension des finances publiques.

Le phasage de l'étude aboutira à une livraison à l'automne 2016 comme suit :

- analyse des besoins/diagnostic,
- définition des orientations stratégiques permettant un meilleur positionnement des activités toutes saisons des différentes stations,
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions.

Le coût de cette étude sera de l'ordre de 40 à 50 k€.

Il est proposé de solliciter les subventions mobilisables au titre :

- de l'aide de l'Etat (FNADT) : 15 000 €
- de l'aide de la Région (CIMA) : 15 000 €
- de l'aide du CTS : 10 000€

Vu les statuts de Chambéry métropole,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération du 3 juin 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise le lancement d'un audit stratégique et financier sur les stations des Bauges, des Aillons-Margériaz et de Savoie Grand Revard,

Article 2 : sollicite toutes les aides financières possibles, et notamment celle du Département de la Savoie dans le cadre du CTS,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin